



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 9 juin 2025 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
1963, chemin du Village 2024-DM-246	Autoriser une allée de circulation dont la largeur : <ul style="list-style-type: none">• sur une section de celle-ci est de 3,67 m plutôt que d'un minimum de 6 m;• sur une autre section est de 5,43 m plutôt que d'un minimum de 6 m.
165, allée de la Sapinière 2025-DM-004	Autoriser la création d'un lot : <ul style="list-style-type: none">• d'une largeur de 22,7 m plutôt que d'un minimum de 50 m;• dont le terrain ne peut pas contenir un quadrilatère de 40 m par 75 m. Autoriser la création d'un second lot d'une largeur de 22,69 m plutôt que d'un minimum de 50 m.
580, chemin de la Réserve 2025-DM-076	Autoriser l'aménagement d'une piscine creusée à 1,52 m plutôt qu'à 3 m du bâtiment principal.
Rue du Cantouque Lot 6 615 700 du cadastre du Québec 2025-DM-077	Autoriser en cour avant : <ul style="list-style-type: none">• un escalier menant au sous-sol alors que le règlement ne le permet pas;• un second escalier menant au sous-sol alors que le règlement ne le permet pas.
965, rue Therrien 2025-DM-086	Autoriser un logement accessoire dont l'accès est situé sur la façade principale alors que le règlement ne le permet pas. Autoriser une aire de stationnement : <ul style="list-style-type: none">• située en cour avant dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal et de la rue alors que le règlement ne le permet pas;• située à 2 m plutôt qu'à 2,5 m de la ligne avant.
370, route 117 2025-DM-088	Autoriser une enseigne rattachée d'une superficie de 16,79 m ² plutôt que d'un maximum de 5 m ² . Autoriser deux enseignes secondaires alors que le règlement ne le permet pas. Autoriser une enseigne sur poteau : <ul style="list-style-type: none">• d'une superficie de 6,74 m² plutôt que d'un maximum de 5 m²;• d'une hauteur de 6,76 m plutôt que d'un maximum de 5,5 m.
77-79, chemin de Brébeuf 2025-DM-095	Autoriser un bâtiment ayant une superficie de 649,5 m ² plutôt que d'un maximum de 350 m ² .
Chemin de Lac-Tremblant-Nord Lots 2 802 902 et 2 802 914 du cadastre du Québec 2025-DM-096	Autoriser une allée d'accès située à 6,2 m plutôt qu'à 7,5 m d'une habitation trifamiliale. Autoriser une seconde allée d'accès située à 6,23 m plutôt qu'à 7,5 m d'une habitation trifamiliale.

Donné à Mont-Tremblant, ce 21 mai 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe

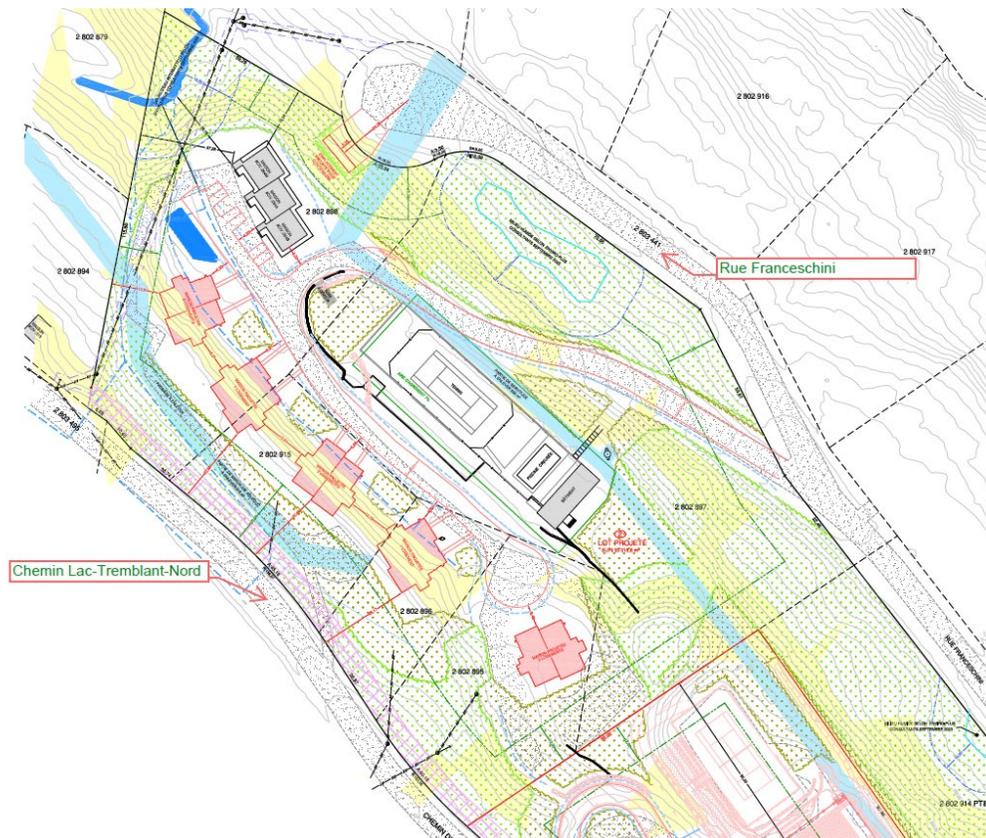
Dossiers présentés au CCU

de la Ville de Mont-Tremblant

Lundi 12 mai 2025 à 9 h

ÉTUDE PLAN IMAGE

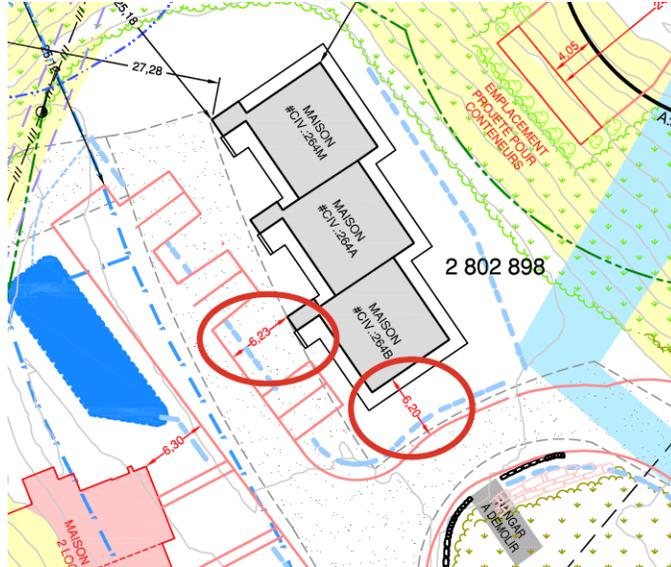
5 Demande 2022-EPI-00366 — Villas on the Bluff — Chemin du Lac-Tremblant-Nord — Lots 2 802 902 & 2 802 914



5.1 Demande 2025-DM-096 — Allée d'accès — Chemin du Lac-Tremblant-Nord — Lots 2 802 902 & 2 802 914

Autoriser une allée d'accès située à 6,2 m plutôt qu'à 7,5 m d'une habitation trifamiliale.

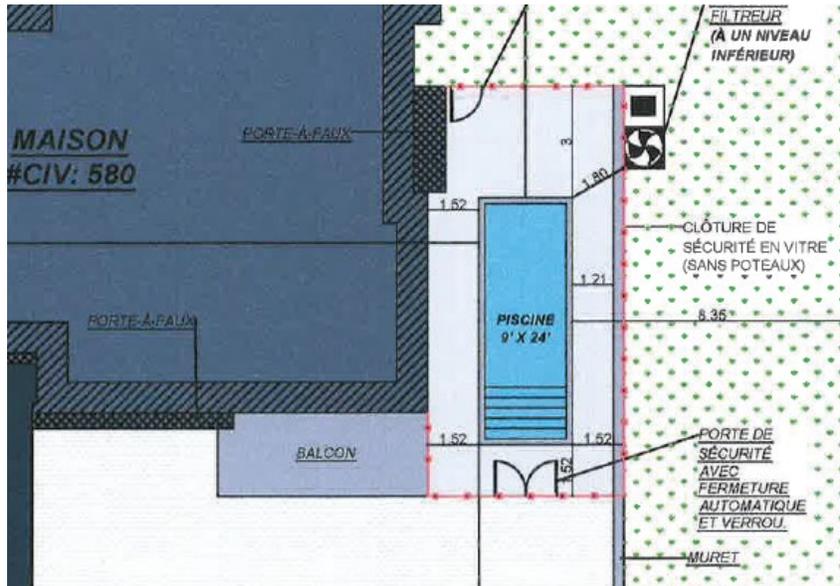
Autoriser une seconde allée d'accès situé à 6,23 m plutôt qu'à 7,5 m d'une habitation trifamiliale.



DÉROGATIONS MINEURES

6 Demande 2025-DM-076 — Piscine — 580, chemin de la Réserve

Autoriser l'aménagement d'une piscine creusée à 1,52 m plutôt qu'à 3 m du bâtiment principal.

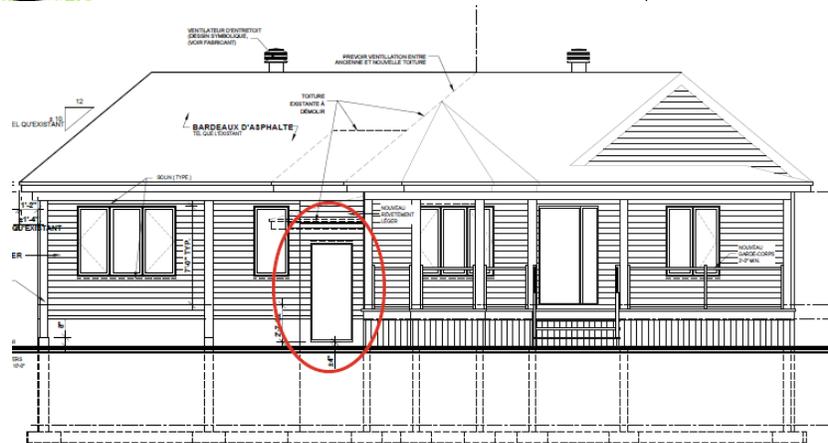
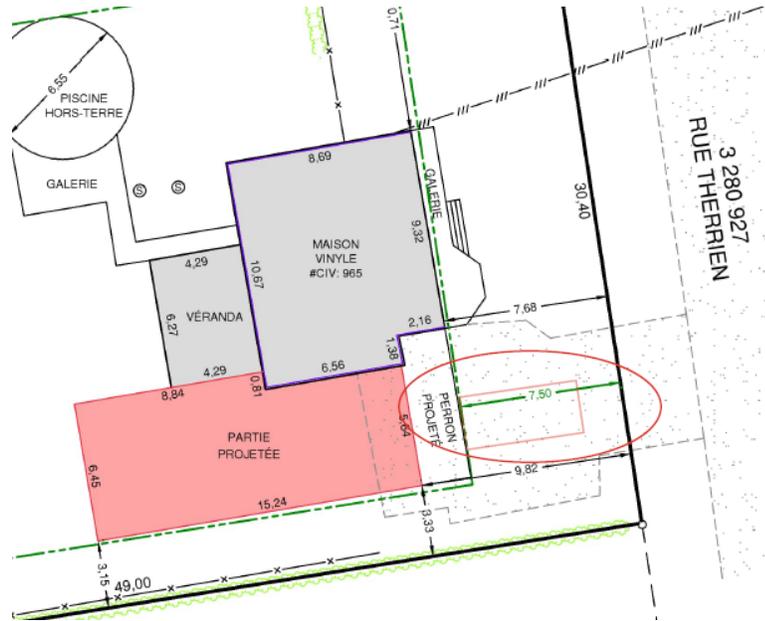


8 Demande 2025-DM-086 — Logement accessoire et aire de stationnement — 965, rue Therrien

Autoriser un logement accessoire dont l'accès est situé sur la façade principale alors que le règlement ne le permet pas.

Autoriser une aire de stationnement :

- située en cour avant dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal et de la rue alors que le règlement ne le permet pas;
- située à 2 m plutôt qu'à 2,5 m de la ligne avant.



ÉLEVATION AVANT

9 Demande 2025-DM-095 — Superficie d'implantation — Bâtiment commercial — 77-79, chemin de Brébeuf

Autoriser un bâtiment ayant une superficie de 649,5 m² plutôt que d'un maximum de 350 m².

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics

10 Demande 2025-PIIA-055 — Habitation unifamiliale — Chemin des Quatre Sommets — Lot 6 353 032

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics

11 Demande 2025-PIIA-074 - Changement de couleur revêtement - 1962-1964, chemin du Village



12 Demande 2025-PIIA-079 — Habitation multifamiliale — Rue Légaré — Lot 6 615 701



13 Demande 2025-PIIA-080 — Habitation multifamiliale — Rue Légaré — Lot 6 615 702



13.1 Demande 2025-PIIA-081 — Habitation multifamiliale — Rue Légaré — Lot 6 615 703



14 Demande 2025-PIIA-082 — Habitation unifamiliale — Chemin des Quatre Sommets — Lot 6 353 053



FACADE



COTÉ GAUCHE

15 Demande 2025-PIIA-083 — Agrandissement — 126, chemin des Cerfs



ÉLEVATION CÔTÉ RUE

16 Demande 2025-PIIA-084 - Enseignes - Bistro Le Q.G. Saveurs du terroir - 121, chemin de Kandahar

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics

17 Demande 2025-PIIA-085 — Agrandissement — 613, rue de la Plantation



18 Demande 2025-PIIA-087 — Rénovation — 370, route 117

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics

18.1 Demande 2025-DM-088 — Enseigne — Sports Experts — 370, route 117

Autoriser une enseigne rattachée d'une superficie de 16,79 m² plutôt que d'un maximum de 5 m².

Autoriser deux enseignes secondaires alors que le règlement ne le permet pas.

Autoriser une enseigne sur poteau :

- d'une superficie de 6,74 m² plutôt que d'un maximum de 5 m²;
- d'une hauteur de 6,76 m plutôt que d'un maximum de 5,5 m.

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics

18.1.1 Demande 2025-PIIA-094 — Enseignes — Sports Experts — 370, Route 117

Le demandeur n'a pas consenti à ce que les documents soumis dans le cadre de la demande deviennent accessibles et la Ville les rendent publics